



**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

*(en cas de prise en charge financière par l'employeur)*

Entre les soussignés :

- d'une part,

l'Université de Strasbourg, 4 rue Blaise Pascal CS 90032 Strasbourg Cedex  
 Déclaration d'activité enregistrée sous le n°4267 04090 67 auprès de la Direction régionale et  
 interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).  
 N° SIRET : 130 005 457 00010 - APE/NAF : 8542Z  
 Composante : CEIPI – Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle  
 Adresse : 7, rue de l'Ecarlate CS 20024 F-67082 Strasbourg Cedex  
 Représentée par M. Michel DENEKEN, Président de l'Université de Strasbourg

- et d'autre part l'Etablissement (le client) :

.....  
 .....  
 .....

SIRET / INSEE : .....

Représenté par *Nom du signataire et fonction dans l'entreprise ou l'organisme*

.....

Adresse d'envoi de la facture (si différente) :

.....  
 .....

**Merci de nous transmettre, avant le début du module, votre bon de commande et/ou les documents relatifs à la prise en charge par un autre organisme.**

Il est convenu ce qui suit en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie et notamment des articles L6353-1 et D6353-1 du Code du travail :

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le CEIPI-Université de Strasbourg organise le module intitulé :

- **Correction d'épreuve (A, B, C, D)**

La réalisation de ce module est confiée au CEIPI, 7, rue de l'Ecarlate CS 20024 F-67082 Strasbourg Cedex.

**ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA PRESTATION**

Cette prestation entre dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du travail.

L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'ensemble des informations relatives à cette prestation figure dans l'annexe mise à disposition du client, notamment les objectifs, la durée, le contenu/programme, les conditions générales dans lesquelles la prestation est dispensée (moyens pédagogiques et techniques, modalités de contrôle des connaissances), les modalités de déroulement de la prestation, les titres ou références de(s) personne(s) responsables(s) de la prestation, les prérequis éventuels (niveau de connaissances préalables nécessaires).

Le module est sanctionné par une attestation de participation.

**ARTICLE 3 : BÉNÉFICIAIRE DE LA PRESTATION**

Le module sera suivi par la personne suivante :

Titre:  Mr.  Mme

Nom: ..... Date de naissance : .....

Prénom : ..... N° tél : .....

Nationalité: ..... E-mail: .....

Spécialité:  chimie  mécanique (A titre informatif)

Consent à recevoir par email des informations sur d'autres formations dispensées par le CEIPI Oui  Non

Consent à recevoir par email des informations sur l'Association des Anciens Oui  Non

**ARTICLE 4 : CHOIX DES OPTIONS DE LA PRESTATION**

Le module comprend :

- la rédaction d'un examen blanc par le participant et la remise de cet examen blanc au secrétariat du CEIPI,
- la correction de la copie remise par un tuteur du CEIPI et le retour de la correction au participant.

**Veillez sélectionner la/les épreuve/s, la date limite de soumission (une seule date par épreuve), la langue et le tarif\*\* :**

<b>Epreuve/s</b>	2 septembre 2024	1 <sup>er</sup> octobre 2024	2 décembre 2024	21 février 2025
<input type="checkbox"/> A 2017*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> B 2017*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> C 2019*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> D* <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> (D1 2021 et D2 2015 (adaptées))

**Langue**  Français  Anglais  Allemand

\*Merci de consulter les annexes à ce contrat pour plus d'informations sur chacune des épreuves.

**ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES**Correction épreuve A  300 €\*  
Correction épreuve B  300 €\*  
Correction épreuve C  300 €\*  
Correction épreuve D (D1 + D2)  300 €\*  
  
**Total**  300 €\*  600 €\*  900 €\*  1200 €\*  
(1 épreuve) (2 épreuves) (3 épreuves) (4 épreuves)

\* Sous réserve de validation des instances universitaires. Ces montants sont des prix nets car l'Université n'est pas assujettie au régime de la TVA pour cette prestation.

L'Établissement (client) signataire, en contrepartie de la participation du bénéficiaire à ce module, et à réception de la facture, s'engage à s'acquitter du montant à sa charge représentant les frais de la prestation conformément aux conditions générales de vente.

L'Université de Strasbourg, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser la prestation prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de prestation engagées à ce titre.

**ARTICLE 6 : DIFFÉRENDS ÉVENTUELS**

A défaut de résolution amiable, les différends résultant de l'application de la présente convention seront soumis à l'appréciation du Tribunal de Strasbourg compétent.

**ARTICLE 7 : PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT**

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les parties. Elle est valable jusqu'à extinction des obligations réciproques des parties.

En signant cette convention, les signataires attestent avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur à destination des stagiaires, et en accepter les termes.

Ces documents sont téléchargeables sur la page suivante <https://www.ceipi.edu/le-ceipi/conditions-generales-de-vente-et-reglement-interieur>. Ils peuvent également être fournis sur simple demande.

Fait à Strasbourg, le .....

Fait à ....., le .....

Pour l'Université de Strasbourg  
Monsieur le Président Michel DENEKENLe participant  
(Nom et signature)Etablissement (client)  
(Nom, signature **et** cachet)

Par délégation

Le Directeur Général du CEIPI  
Monsieur Yann BASIRE

**NB :**

***Les deux signataires « Participant » et « Etablissement (le client) » doivent être deux personnes différentes.***

***Si vous êtes à la tête de votre entreprise et que personne d'autre ne peut signer pour votre entreprise :***

- ***merci de signer dans les deux emplacements***
- ***et de nous envoyer tout document officiel attestant de votre capacité à engager votre entreprise (par ex. le Kbis, un extrait SIRENE, les statuts de l'entreprise...)***

**Merci de transmettre le présent document à l'adresse suivante :**

CEIPI

Section Internationale - **Cynthia JEHL**

Université de Strasbourg

LE CARDO

7, rue de l'Ecarlate - CS 20024

67082 Strasbourg Cedex

**ou par email :** [cynthia.jehl@ceipi.edu](mailto:cynthia.jehl@ceipi.edu)